



## DERNIÈRE MINUTE PEUT ÊTRE LE DÉBUT DE LA FIN !!!

Près de dix jours après avoir obtenu du tribunal de première instance de Fès la saisie conservatoire du bien spolié à M. Benaïssa Friekh (Allahi rahmou), les membres de sa famille viennent d'apprendre de leur avocat une nouvelle qu'ils souhaitent partager.

Après étude du dossier d'enquête menée par les officiers de la police judiciaire, le procureur général près la cour d'appel de Fès a décidé d'inculper M. Bouchta Figuigui (le pétitionnaire de l'autorisation du permis de construire), ainsi que Mmes Fatima et Malika Figuigui (les deux personnes ayant vendu le terrain à M. Bouchta Figuigui), des charges suivantes : faux, usage de faux, trafic d'influence, escroquerie, dol et dépossession de biens. Ces inculpations sont également assorties d'une interdiction de quitter le territoire marocain.

Par ailleurs, la famille Friekh tient à remercier toutes les personnes qui :

- ont contribué de près ou de loin, à ce que cette affaire prenne le chemin de la vérité ;
- continuent d'œuvrer pour que celle-ci y poursuive son évolution, jusqu'à obtenir justice et recouvrer dignité.

**Mr FKIRE Salem**